



Institut de Relations Internationales et Stratégiques

POLITIQUE EXTERIEURE TURQUE ET STABILITE REGIONALE

**SYNTHESE**

Institut de Relations Internationales et Stratégiques (IRIS)

Auteur : Didier Billion

**Année 2000**

Le contenu de cette synthèse n'engage que son auteur

## Synthèse

Les relations entre la Turquie et l'UE procèdent d'une longue histoire puisque l'Accord d'association, signé entre les deux parties en 1963, prévoyait déjà explicitement l'intégration de la Turquie à l'UE. Depuis, la coopération entre Ankara et les capitales ouest-européennes ont été pour le moins tumultueuses et ont donné lieu à de nombreuses difficultés et tensions. Pourtant, depuis le conseil européen d'Helsinki du mois de décembre 1999, une nouvelle étape a été franchie. En reconnaissant le statut de candidat à la Turquie, l'UE a admis, qu'à terme, celle-ci avait sa place dans le club communautaire. Par la même, les sempiternels débats sur l'« européenité » de la Turquie, s'il peuvent encore alimenter des spéculations intellectuelles, n'ont plus de portée pratique.

Depuis Helsinki, le rapport de la Turquie à l'UE est en train de se modifier mais des signes contradictoires apparaissent au fil des mois.

On ne peut, tout d'abord, qu'être favorablement impressionné par le réel enthousiasme qui s'est manifesté en Turquie au lendemain du conseil d'Helsinki. Bien peu de sensibilités ou de courants se sont en réalité élevés contre les décisions qui y ont été prises. Il est d'ailleurs significatif que, désormais, les principales prises de position des acteurs de la vie sociale et politique se définissent en fonction des critères de l'UE et en référence à ceux-ci. Tout aussi significatif est la modération avec laquelle les responsables ont réagi au *Rapport de la Commission sur les progrès réalisés par la Turquie sur la voie de l'adhésion*, rendu public le 8 novembre 2000. On peut espérer qu'une telle attitude est un signe de maturité politique qui va s'approfondir dans les mois et les années qui viennent. Enfin, il est intéressant de constater que les débats autour de l'UE se tiennent dans un climat largement dépassionné, fait particulièrement remarquable en Anatolie.

Toutefois, l'absence de signe tangible fourni par les autorités turques pour faire significativement avancer le dossier de leur pays dans la voie de l'intégration est particulièrement préoccupant. Ainsi, on ne peut à la fois revendiquer l'intégration dans le club communautaire et rechigner sur l'acceptation de ses règles de fonctionnement - le dossier de la PESD étant à l'heure actuelle probablement le plus illustratif de cette contradiction. De ce point de vue, la médiocrité des responsables politiques et leur incapacité à se doter d'une vision à long terme ne peut manquer d'inquiéter, une décision contraire au processus de rapprochement prise au nom d'intérêts à court terme étant toujours à craindre.

Au total nous pouvons considérer que le processus d'adhésion sera encore long, et il serait vain et illusoire de prétendre régler rapidement tous les contentieux. *A contrario* il serait tout aussi faux d'envisager l'adhésion de la Turquie dans une UE qui ne se serait modifiée que quantitativement, comptant, après élargissement, 25 à 30 Etats. La Turquie rentrera alors dans une structure communautaire qui sera qualitativement transformée, ce qui permet de considérer qu'un certain nombre de dossiers, sur lesquels buttent les relations turco-communautaires, seront dépassés ou du moins posés dans des termes radicalement différents.

L'important réside désormais dans le fait que de réelles relations partenariales s'instaurent, que des échéances précises soient fixées et que l'UE comprenne la nécessité d'aider les forces sociales et/ou politiques les plus favorables à l'intégration européenne en Turquie. En d'autres termes, les Européens de l'Ouest doivent être conscients que si un véritable partenariat implique que les différends potentiels soient abordés avec le maximum de clarté, il serait totalement contre-productif de sans cesse mettre le doigt uniquement sur les éléments négatifs de la société turque. Avec la Turquie, l'UE a incontestablement un allié régional de poids, qu'elle doit considérer comme tel et non pas comme un simple instrument au service de tactiques mal définies. Il est d'ailleurs regrettable que l'importance géostratégique de ce pays soit, de manière générale, mieux perçue par les Etats-Unis que par l'UE.

Le rôle régional de la Turquie s'est incontestablement renforcé depuis la fin de la guerre froide, et on l'a parée depuis lors, de nombreuses vertus sans toujours lui donner les moyens pour tenir ce rôle. Cette situation a conduit à surévaluer ses possibilités et

probablement sa volonté réelle. Il y a dix ans, les discours sur le « nouvel ordre mondial » accordaient tous, peu ou prou, une place de première importance à Ankara, sans réellement se donner la peine de comprendre les dynamiques à l'œuvre au sein de la société turque et de son environnement immédiat. Répéter inlassablement que la Turquie, de par sa situation géographique, à la confluence d'au moins trois ensembles géopolitiques et culturels très marqués, joue un rôle irremplaçable pour la stabilité régionale est certes probablement fort juste mais aussi très insuffisant.

Comme nous l'avons démontré au cours de cette étude, la Turquie, qui a clairement placé l'adhésion à l'UE au premier plan de ses préoccupations et de ses objectifs, n'a pas toujours réfléchi en détail aux initiatives qu'elle pourrait prendre dans la région (exemple des Balkans). Quand elle le fait, elle n'a pas forcément les moyens de ses ambitions (exemple du Caucase et de l'Asie centrale). Quand, enfin, des initiatives concrètes sont décidées et appliquées, c'est en réalité très souvent en étroite relation avec les Etats-Unis (exemple du Moyen-Orient).

C'est dans ce contexte, et en fonction de ces éléments, qu'il faut penser la relation turco-européenne. Nous sommes certes alliés des Américains, cela ne signifie pas, pour autant, que nous devons leur servir de marchepied. Dès lors, comment parvenir à ce que l'UE crée et consolide des points d'appui locaux et régionaux susceptibles d'asseoir son influence en tenant compte de l'intérêt de toutes les parties ? Comment, en d'autres termes, édifier un monde réellement multipolaire ? Le cas de la Turquie est, de ce point de vue, exceptionnel. C'est pourquoi les atermoiements récurrents manifestes de l'UE à l'encontre de ce pays ne servent les intérêts d'aucune des parties. Il ne s'agit aucunement d'accepter, sans broncher, les exigences turques ou de fermer les yeux sur les problèmes que connaît ce pays, mais de tenter de les mettre systématiquement en perspective. Il s'agit aussi d'imaginer des formes de coopération triangulaire qui pourraient accélérer, dans le même mouvement, le processus d'intégration de la Turquie au sein de l'UE.

Mais, comme nous l'avons déjà noté précédemment, si la Turquie parvient, sur la lancée de ses progrès économiques et politiques, à devenir une puissance au carrefour de l'Europe, de l'Asie, du Moyen-Orient et de la Méditerranée, elle pourrait préférer une intégration politique limitée dans l'UE. La nature politique de cette dernière sera d'ailleurs déterminante : une U.E devenue le champ de bataille des intérêts divergents des différents groupes de pays et dotée de structures institutionnelles inefficaces aurait-elle toujours le même pouvoir d'attraction sur la Turquie. Dans l'hypothèse où un groupe de pays

formerait une véritable fédération dans les années à venir, on peut imaginer que la Turquie puisse être fortement intégrée à l'UE sur le plan économique sans faire partie du noyau dur « fédéralisée ».

La question de l'adhésion de la Turquie à l'UE est une équation à plusieurs inconnues. S'agissant de la place de la Turquie des prochaines années dans l'UE des prochaines années, il convient de consacrer davantage d'attention aux enjeux de l'intégration réelle de la Turquie dans son environnement géopolitique immédiat et au continent eurasiatique dans son ensemble. Finalement la question principale n'a pas tellement changé depuis l'association de la Turquie à la Communauté en 1963 ou depuis son adhésion à l'OTAN en 1952, ni même depuis la fondation de la République en 1923 : quand l'histoire de l'Europe trouvera-t-elle enfin une synthèse avec celle de la Turquie en Europe ?